

DEMANDE D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX (DAET)

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
MAISON DÉPARTEMENTALE DES
INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ (MDIM)

IMPORTANT : document à déposer par l'entreprise chargée de réaliser les travaux sur le domaine public routier du département de la Gironde

(Destinataire : adresse postale de la MDIM)

PARTIE À RENSEIGNER PAR L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX

Nom du Maître d'ouvrage :

➤ Accord technique (prescriptions techniques, permissions de voirie) délivré le - Références :

Nom de l'entreprise chargée des travaux :

@ Adresse mail :

Nom du responsable de la signalisation temporaire :

☎ (24h/24h) :

Localisation des travaux : Commune : (□ en agglomération) Route départementale :

Nature des travaux période d'exécution des travaux :

Nature des travaux :

Durée du chantier :

Dates : début du chantier : Fin du chantier :

Pièces à fournir :

- plan de situation, plan de masse
- schéma de signalisation proposé
- mode d'exploitation envisagé

Fait à Le
(cachet de l'entreprise et signature)

PARTIE À RENSEIGNER PAR LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ

Localisation des travaux :

➤ R.D. : ➤ P.R. début : P.R. fin :

➤ Largeur de la voie concernée : mètres. ➤ Trafic : Véh/jour.

Permission de voirie accordée : oui non

Prescriptions techniques jointes : oui non

Avis de la Maison Départementale des Infrastructures de Mobilité : l'entreprise est autorisée à entreprendre les travaux :

➤ Au titre de l'arrêté permanent du Département de la Gironde du 1^{er} août 2019, en respectant les prescriptions suivantes :

- techniques jointes
- d'exploitation suivantes :
 - dates du chantier : du au de h à h
 - longueur de l'alternat : mètres
 - mise en place d'un alternat par panneaux B15/C18
 - mise en place d'un alternat par feux de chantier, de : h à h
 - mise en place d'un alternat par piquets K10, de : h à h
 - mise en place d'une limitation de vitesse à : km/h
 - empiètement sur la chaussée : mètres
 - interdiction de stationner au droit du chantier

Fait à le
(Le Responsable de la MDIM)